

17 février 1988

COLLOQUE ORGANISE PAR LA F.N.E.S.R
DEVELOPPEMENT LOCAL : Une AFFAIRE D'ETAT ,

Mes chers amis,

Je m'adresse à vous à la fin de ce colloque dont les débats nous ont occupé une journée entière, moins pour conclure comme m'y inviterait le programme, mais pour tracer avec vous quelques perspectives de réflexion pour l'avenir.

Cette journée constitue en effet un moment fort, mais un moment seulement d'une réflexion beaucoup plus ample, qui s'exprime dans le cadre de nos assises régionales ainsi que dans celui de nos commissions internes et de nos colloques.

Cet élan nouveau que nous avons voulu imprimer à la réflexion de la F.N.E.S.R en étroite liaison avec le parti, connaîtra son point d'orgue le 20 mars prochain dans un rassemblement au Bourget en présence de notre candidat.

C'est autour de quelques orientations fortes que nous souhaitons concrétiser la participation des élus à la campagne présidentielle et affirmer notre identité en vue des échéances locales, cantonales et municipales.

Le thème du développement local est au cœur de notre projet. Qui n'a conscience aujourd'hui que dans nos sociétés hautement complexes les réponses ne peuvent être attendues du seul échelon national et des politiques globales, mais procèdent de plus en plus de la profusion des initiatives locales.

Comment ce qui est vrai de l'industrie dont la capacité d'innovation ces dernières années a surtout été le fait, en France et à l'étranger, de très petites unités, ne le serait-il pas de l'action publique ?

Trop de problèmes restent sans solution si on ne les considère qu'au niveau de l'Etat. Certes, il ne s'agit pas de créer une opposition artificielle et de voir dans le développement local une sphère autonome d'action. Mais il s'agit de mieux organiser des complémentarités que plusieurs siècles de centralisation en France ont contribué à occulter. C'est de synergie qu'il s'agit et non, bien sûr, de

confrontation de projets.

Votre débat sur la collecte de l'épargne l'illustre parfaitement. Il ne s'agit pas d'opposer un mode centralisé du financement de l'économie à des procédures plus décentralisées. Il s'agit d'organiser la complémentarité entre ces deux modes.

Nous avons à imaginer au travers de l'action locale de nouvelles formes de prises de décision susceptibles de prendre en compte de nouveaux enjeux. Comment éviter qu'une partie des Français ne sombre dans l'indifférence et le replis ? Comment contester cette société duale qui s'instaure insidieusement quand on ne cesse d'opposer une minorité de gagnants à une majorité d'exclus ? Comment établir des formes de relations sociales qui favorisent le dynamisme et le goût du risque ?

Toutes ces interrogations figurent en filigrane dans vos interventions. Nous avons, avec la décentralisation, qui constitue une des œuvres majeures du septennat, créé le cadre indispensable. Car il ne s'agit pas seulement d'un changement juridique, d'une redistribution des pouvoirs aussi importante soit-elle, mais de la volonté de faire émerger un projet nouveau.

Aujourd'hui, la décentralisation n'est pas en cause. Même si depuis deux ans nous avons pu constater de multiples atteintes à la lettre et à l'esprit de notre réforme.

A la lettre, je ne le mentionne ici que pour mémoire, mais le gouvernement de M. CHIRAC a, sous couvert d'amélioration de la décentralisation, rogné les compétences déterminantes dans le domaine des interventions économiques, notamment, et plus fondamentalement s'est attaqué à l'autonomie de nos collectivités en substituant pour une majorité de communes le contrôle du trésorier payeur général à celui de la chambre régionale des comptes.

A la lettre aussi en édictant un statut du personnel des collectivités locales qui pérénise l'inégalité au sein de la fonction publique et ne permet pas à nos communes, à nos départements, à nos régions de disposer des ressources humaines, si je puis employer ce terme bien abstrait, à la hauteur de leur ambition.

Mais surtout, atteinte à l'esprit de la réforme dont la mise en place s'est étalée sur la durée de la législature de la gauche et qui supposait à l'issue des transferts de compétences que se mobilisent toutes les énergies. La décentralisation ne peut vivre que dans l'audace et l'esprit d'entreprise.

Vos travaux témoignent que ces qualités sont ici au sein de cette fédération et nulle part ailleurs. Ce thème du développement local prolonge d'autres travaux, en particulier ceux du colloque de Commentry, ainsi que la journée de réflexion organisée en décembre dernier par Gérard DELFAU.

Il va de soi que je ne reprendrai pas ici l'ensemble des questions évoquées, mais je souhaite aborder trois questions qui m'ont parues particulièrement déterminantes pour l'avenir.

La première, est le défi de l'emploi, comment l'aborder sans faire naître de dramatiques illusions. Les collectivités locales ne sont pas responsables de la crise, mais leurs élus sont bien évidemment au contact des populations les plus touchées. Or, l'avenir paraît sombre, l'INSEE ne nous annonce-t-il pas 3 millions de chômeurs au début de la prochaine décennie.

Selon les experts, il faudrait compte tenu de l'augmentation de la population active, créer entre 250 et 400.000 emplois par an pour retrouver le niveau de chômage de 1973. L'augmentation de la croissance que nous souhaitons et qui est possible désormais, compte-tenu des résultats des politiques mises en place après 1982, n'est pas en soi suffisante.

Il est de notre responsabilité d'imaginer les réponses, vous l'avez fait ce matin, à partir d'expériences dont Bertrand SCHWARTZ s'est fait le si ardent défenseur.

Je pense, pour ma part, que les réponses ne résident pas dans un surplus d'interventions économiques des collectivités locales vis-à-vis des entreprises en difficulté. Les élus ont toujours fait preuve de sagesse et de modération, il n'y a jamais eu de dérapage notoire. Mais par la force des choses, nos possibilités d'action dans ce domaine sont limitées. Et par ailleurs, on voit mal pourquoi les collectivités locales se substitueraient à ce qui est de la responsabilité normale de l'entreprise, notamment lorsque le marché vient sanctionner des erreurs de stratégie et d'investissements.

En revanche, je crois que nous avons à défricher plusieurs domaines nouveaux. Celui de l'action des collectivités locales qui vise à améliorer l'environnement de l'entreprise. On nous a parlé ce matin, en zone rurale, comme en zone urbaine de mise en place de zones technologiques, d'actions foncières, de symbiose entre université et entreprise, de projets de formation. De cette diversité, naissent d'évidentes réussites trop souvent ignorées faute de pouvoir les recenser réellement dans un cadre national. Qui n'apprécie aujourd'hui cette action de médiation indispensable menée par les élus.

Celui aussi, peut-être plus délicat, que j'appellerai, faute de mieux, l'émergence d'entreprises intermédiaires. De quoi s'agit-il ? De remplir une demande d'intérêt général actuellement non pris en charge ni par les collectivités, ni par le secteur privé. Quelques exemples : la propreté de nos villes, la sauvegarde de l'environnement supposerait une action permanente que nous ne sommes pas en mesure de mener. Les parcs de HLM ont pratiquement partout besoin d'une gigantesque action de rénovation. Des besoins nouveaux liés au vieillissement de notre société sont entraînés.

d'émerger.

Dans presque tous ces cas, il n'y a pas pour l'entreprise privée traditionnelle de possibilité de rentabilité immédiate. Il me semble que nous avons à réfléchir sur la manière de faire remplir ces besoins sociaux non satisfaits par des entreprises d'un type particulier. Leur action s'exercerait dans le cadre de programme défini par les collectivités locales afin d'éviter toute distorsion de concurrence.

Elles embaucheraient en priorité des jeunes, des chômeurs, des personnes en formation pour une durée temporaire et dans un but d'insertion. Elle pourrait fournir le cadre adéquat pour la généralisation de notre salaire minimum d'insertion.

Il ne s'agit là que d'une idée dont je vois bien les difficultés de la mise en oeuvre. Mais, face à ce scénario de l'inacceptable que constitue la prévision de 25 années de chômage, au moins, avons-nous d'autres ressources que d'innover fondamentalement par rapport aux pratiques habituelles de notre économie.

*

Le second thème majeur de cette journée, est celui, je reprends là une expression de Gérard DELFAU, du meilleur échelon possible pour prendre en compte les problèmes auxquels sont confrontées les collectivités locales. Je ne veux pas relancer ici le débat sur la coopération inter-communale.

Je constate simplement, que nous nous trouvons dans ce domaine en décalage profond avec l'ensemble de nos partenaires européens : l'Allemagne 8.500 communes pour 61 millions d'habitants, et l'Italie 8.000 pour 57 millions d'habitants.

L'Europe, même dans le cadre d'un marché intérieur unifié, ne signifie pas l'absolue identité de nos institutions. Mais le problème qui se trouve posé, est celui d'associer au mieux toutes les collectivités, qu'elles soient rurales ou urbaines aux choix économiques. Notamment dans le cadre des contrats de plan Etat-Région qui ont été évoqués ici.

Nous avons à réfléchir aux formes d'incitation à organiser en vue d'organiser une coopération inter-communale permettant à chaque parcelle du territoire de dire son mot dans les principaux choix d'aménagement. L'idée d'une coordination sur la base du volontariat au niveau de l'arrondissement qui a été évoqué ici me paraît une piste d'autant plus riche qu'elle permet dans le même temps d'associer au niveau adéquat l'administration de l'Etat.

Tout différent est je crois le problème des villes, et de plus en plus des agglomérations qui par la force des choses se trouvent partie prenante aux grands choix économiques, technologiques, scientifiques de la nation. C'est là toute la réflexion sur l'émergence d'un pouvoir d'agglomération dont il

conviendrait de débattre rapidement.

*

Le troisième et dernier thème est celui de l'aménagement du territoire. Si le développement local n'est pas une affaire d'Etat, il n'en concerne pas moins la nation toute entière.

La décentralisation est inséparable d'une grande ambition de l'aménagement du territoire. Or, les fondements qui étaient ceux de la politique engagée dans les années 60 marqués par le souci de la redistribution en faveur de quelques régions sont désormais inadaptés.

Nous sommes aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, dans une logique de compétition sinon entre collectivités françaises, en tout cas au plan international. Face à ces enjeux, les collectivités jouent un rôle décisif. L'implantation d'une entreprise, la détention d'un équipement scientifique, le choix d'une infrastructure lourde dessinent l'avenir pour des décennies.

Comment éviter que la compétition ne dégénère en affrontement. Vous vous êtes prononcés ce matin pour un renforcement des formules de planification contractuelles, harmonisant les schémas respectifs, parfois antagonistes des développements locaux. Le gouvernement CHIRAC s'est engagé, ces jours derniers, dans la négociation d'une deuxième génération de contrats qui d'ailleurs, et c'est significatif, ne sont plus des instruments de planification, mais seulement des contrats Etat-Régions.

Nous avons trop souvent un discours théorique sur le Plan. Il y a pourtant avec la planification régionale des domaines d'action très concrets. Développer les relations contractuelles entre les différents niveaux de collectivité, est un atout majeur de démocratie locale. Je pense d'ailleurs que si la Région est un partenaire essentiel à la planification, il faut cependant y associer davantage les autres collectivités et notamment les villes. Et même les agglomérations.

Mes chers amis, nous témoignons ici que la décentralisation n'est pas un aboutissement, mais un commencement. Ce sera au prochain septennat de faire vivre cette immense réforme, dont le retour de la droite en 1986 a freiné le grand élan. Mais cet élan doit reprendre, il est irrésistible, vous en donnez aujourd'hui la preuve éclatante.